

Votre voyage en Birmanie

DemandeVisa.fr



Visa Birmanie (Myanmar)

Informations importantes sur le visa pour la Birmanie

Si vous souhaitez vous rendre en Birmanie, vous devez tenir compte de la réglementation relative au visa, qui est obligatoire. Depuis quelque temps, il est possible de déposer la demande de ce visa en ligne. Cela signifie que vous n'avez plus besoin de prendre rendez-vous à l'ambassade.

Obligatoire	Oui, pour tous les voyageurs
L'e-visa convient pour	Les vacances
Durée maximale de validité	28 jours
Nombre d'entrées	Une seule (entrée unique)
Délai de délivrance moyen	Une semaine environ
Délai de délivrance en urgence	24 heures en moyenne
Prix	74,95 €
Modes de paiement	Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal

Il existe différents types de visas pour la Birmanie. Cette fiche d'information porte sur la variante qui peut être demandée en ligne sur <https://demandevisa.fr/birmanie>. Si vous ne remplissez pas les conditions mentionnées dans ce document, vous pouvez vous rendre à l'ambassade ou au consulat.

Demander dès maintenant >

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été actualisé le 01-05-2020. Assurez-vous de lire toutes les pages de ce document pour éviter tout désagrément durant votre voyage.

Qui peut l'utiliser

La Birmanie exige que tous les voyageurs européens obtiennent un visa. Cela concerne donc également les enfants.

L'e-visa (la variante que propose DemandeVisa.fr) pour la Birmanie n'est pas destiné aux :

- voyageurs d'affaires ;
- voyageurs souhaitant travailler en Birmanie ;
- voyageurs souhaitant faire du bénévolat en Birmanie (rémunéré ou non) ;
- voyageurs souhaitant séjourner plus de 28 jours en Birmanie.

Les conditions pour la demande en ligne

Le gouvernement birman a mis en place certaines mesures afin de limiter et de contrôler l'utilisation du visa.

Passeport

Tout d'abord, chaque voyageur doit avoir un passeport valable encore au moins six mois à la date de son arrivée en Birmanie. Lorsque vous remplissez le formulaire de demande sur DemandeVisa.fr, il est indispensable d'utiliser le même passeport que pour le voyage, sans quoi le visa ne sera pas valide. Votre passeport a une durée de validité insuffisante ? Dans ce cas, demandez d'abord un nouveau passeport, avant de demander le visa Birmanie.

Projets de voyage

Au moment de déposer votre demande de visa Birmanie, il n'est pas nécessaire d'avoir déjà finalisé votre voyage dans les détails. Cependant, un certain nombre d'éléments doivent déjà être connus. Il faut remplir une date prévue d'arrivée lors de la demande de visa. La date d'arrivée effective peut se situer 30 jours avant ou après cette date, donc il n'est pas nécessaire d'avoir réservé votre vol pour pouvoir déposer votre demande de visa. Toutefois, il est obligatoire de remplir le lieu où vous comptez arriver. Il peut s'agir d'un des trois grands aéroports internationaux, ou de l'un des cinq postes-frontières les plus fréquemment utilisés :

Aéroports	Postes-frontières
Aéroport international d'Yangon (RGN) Aéroport international de Mandalay (MDL) Aéroport international de Nay Pyi Taw (NYT)	Tachileik Myawaddy Kawthaung Rih Khaw Dar Tamu

Outre les lieux d'arrivée, les lieux de départ de la Birmanie sont également sujets à des restrictions. Les seuls lieux de départ autorisés sont les aéroports et les postes-frontières indiqués ci-dessus, ainsi que Htikee. Toutefois, il n'est pas obligatoire de quitter la Birmanie au même lieu qu'à l'arrivée. De plus, lors de la demande de visa, il n'est pas nécessaire d'indiquer (ou de connaître) le lieu de départ.

Besoin d'entrées multiples ?

Le visa Birmanie demandé via DemandeVisa.fr est un visa à entrée unique (*single entry*) et ne convient par conséquent que pour une seule entrée. Les voyageurs qui souhaitent entrer, quitter et entrer à nouveau en Birmanie ne peuvent le faire avec un seul visa. Cependant, il est possible de déposer deux demandes (longtemps) avant le voyage, une pour chaque arrivée en Birmanie.

Lorsque deux demandes sont déposées en même temps, la première demande n'est pas annulée par la deuxième, les deux sont traitées séparément. Vous pouvez donc déposer plusieurs demandes en même temps pour plusieurs voyages/arrivées en Birmanie.

La durée de validité

La durée de validité du visa Birmanie comporte deux éléments :

- la durée maximale de séjour, qui est de 28 jours ;
- la durée de validité à partir de son attribution, qui est de 90 jours.

Ces deux délais différents peuvent prêter à confusion. Ils peuvent être interprétés comme suit : la durée de séjour maximale (28 jours) débute à la date de l'arrivée en Birmanie. La durée de validité à partir de l'attribution débute à la date où le visa Birmanie est octroyé par les services de l'Immigration.

Il est possible de déposer votre demande de visa autant de temps avant votre départ que souhaité. Toutefois, la demande n'est jamais approuvée plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée indiquée dans le formulaire de demande. Par conséquent, il est possible d'avancer ou de reculer la date du voyage après l'octroi du visa. Comme la totalité du séjour doit être comprise dans la période de validité, le départ ne peut être différé de plus de 30 jours.

Comment déposer la demande de visa en ligne

Il est très simple de déposer une demande de visa pour la Birmanie. Pour ce faire, ouvrez d'abord le formulaire de demande numérique sur <https://demandevisa.fr/birmanie>. Remplissez vos coordonnées ainsi que les données du voyage et celles de votre passeport. Ensuite, le paiement en ligne peut être effectué. Enfin, vous devrez télécharger une photo d'identité vers notre serveur. Il peut également s'agir d'un selfie de bonne qualité. La demande de visa pour la Birmanie sera traitée à la réception de la photo. Dès l'attribution du visa, vous recevrez une confirmation par e-mail et par SMS. Imprimez votre visa et emportez-le lors de votre voyage en Birmanie.